



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-076 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, B. GATTAZ, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : VIE CULTURELLE : Associations - Convention de partenariat avec l'association RPV Radio Pays Voironnais

Rapporteur : Armelle Le BOURDONNEC

EXPOSE : L'association RPV - Radio Pays Voironnais s'est fixé pour objectif de lancer une webradio associative à but non lucratif, animée par des bénévoles et à destination des habitants du Pays Voironnais à compter de septembre 2022.

L'association envisage une programmation variée, avec la diffusion de programmes musicaux, de reportages, d'informations culturelles et de talk-show, en faisant la part belle aux artistes, commerçants, entreprises, artisans, associations et collectivités du territoire. D'autres programmes compléteront la grille proposée aux auditeurs avec pêle-mêle : actualité sportive et associative, émissions culinaires, agenda des événements, petites annonces, portraits, etc.

Au-delà, l'association envisage également des interventions auprès des écoles du Pays Voironnais pour faire découvrir l'envers du décor aux élèves et les faire participer.

Afin de permettre au projet de voir le jour, toutes les communes du Pays Voironnais - par l'intermédiaire de leurs Maires - ont été sollicitées. Aussi, l'association RPV - Radio Pays Voironnais sera hébergée dans les locaux d'une ancienne école de musique d'une superficie de 124 m² mis gracieusement à disposition par la commune de Moirans, et une contribution financière des communes est proposée au travers d'une convention qui formalise les liens entre la collectivité et l'association.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

La contribution au fonctionnement de l'association fixée sur la base de 15 centimes par habitants / an, et à ce stade la plupart des communes du Pays Voironnais ont manifesté leur intention de soutenir l'initiative par cet intermédiaire. Pour la Ville de Voiron, cette contribution représente pour la première année la somme de 3 130,65 €.

En contrepartie de la subvention, il sera notamment demandé à l'association de promouvoir au travers de ses programmes les grands événements du calendrier festif et culturel qui se déroulent sur la commune, et d'associer la Ville aux assemblées générales de l'association.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité du 20 juin 2022.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant ;
- D'approuver le montant de la contribution de la Ville au fonctionnement de l'association s'élevant pour la première année à 3 130,65 €.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **32 voix POUR - 3 ABSTENTIONS (J. VIAL, J-P. ALIBEU, E. LAROCHE-JOUBERT)**.
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT